

Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2016 – 2019

Stratégie du territoire du pays des Paillons

Lors de l'élaboration de son SCoT, validé en septembre 2011, la communauté de communes a mis en évidence les atouts et les faiblesses du territoire, ses spécificités et ses contraintes :

- Une attractivité du cadre de vie et un réel dynamisme,
- Un environnement préservé
- Un afflux migratoire et une population jeune,
- Un tissu économique relativement fort mais en repli vis-à-vis de la dynamique résidentielle et insuffisant au niveau des emplois de services et du tertiaire
- Une forte consommation d'espaces urbanisables avec une périurbanisation qui gagne du terrain,
- Une problématique des déplacements où l'automobile domine
- Des risques naturels contraignants.

A partir de cet état des lieux, la stratégie de développement durable du pays des Paillons s'est organisée autour des thèmes suivants :

1. structurer et organiser le territoire : proximité, dynamisme, déplacements (optimisation des transports en commun, implantation de pôles multimodaux) ;
2. améliorer la qualité de vie : habitat, commerces et services, offre en équipements de loisirs, sports et culture ;
3. favoriser l'économie et l'emploi dont le développement du tourisme et la promotion d'une agriculture adaptée au territoire ;
4. sauvegarder et valoriser le capital naturel, patrimonial et paysager.

1/ Structuration du territoire : polycentrisme et mobilité

En raison de la configuration du territoire, avec ses deux vallées nettement cloisonnées, mais aussi de son fonctionnement actuel, des dynamiques résidentielle et économique déjà à l'œuvre, il a été retenu d'affirmer sur le Pays **trois polarités** :

1. Contes
2. Drap
3. L'Escarène

L'affirmation de ces polarités passe par l'installation d'équipements, commerces et services d'intérêt intercommunal, ainsi que par le regroupement éventuel d'activités et d'emplois selon des dominantes sectorielles afin de permettre à l'ensemble des habitants du Pays de se rendre dans l'un ou l'autre de ces pôles pour travailler, consommer, se divertir, sans que ce soit au détriment de l'attractivité propre de chaque village.

En complément de ce polycentrisme certains espaces ont été définis comme **sites stratégiques** d'aménagement et de développement à l'échelle intercommunale.

Les enjeux que revêtent ces derniers, et plus spécialement ceux positionnés autour ou à proximité d'axes et nœuds majeurs de communication, en font des sites particulièrement sensibles. Il s'agit entre autre de :

- la Grave de Peille, où se trouvent une gare et l'usine Vicat, site à enjeu économique et en matière d'habitat, de déplacements, de loisirs ;
- le Plateau de la Gare à L'Escarène site à enjeu en matière d'équipements (petite enfance, éducation, sports, loisirs), de mobilité durable et de services ;
- le Vergier Prats Inférieurs à L'Escarène, site à enjeu économique et artisanal ;
- le secteur de La Pointe sur les communes de Contes, Blausasc et Cantaron, site à enjeu économique et commercial, en matière d'habitat, d'équipement (petite enfance, sports, loisirs), de mobilité durable et de services ;
- le Fontanile à Drap, site à enjeu en matière d'équipements (éducation, sports, loisirs) et d'habitat ;
- Plan du Marquis à Drap, site à enjeu économique
- Peïra Cava à Lucéram, site à enjeu touristique.

Par ailleurs, le Pays des Paillons a la chance d'être partiellement traversé par **la voie ferrée Nice-Cuneo** qui dessert cinq gares (Drap/Cantaron – Peillon/Ste-Thècle – la Grave de Peille - L'Escarène – Touët de l'Escarène), auxquelles s'ajoute une halte au lycée Gosciny situé à Drap. Il s'agit d'un **axe fortement structurant** pour le territoire d'un point de vue à la fois économique, social et écologique.

La valorisation de cette infrastructure est donc une priorité pour de multiples raisons :

1- Optimiser la mobilité tout en limitant l'impact des déplacements sur l'environnement et en renforçant l'identité du territoire basée sur ses contrastes urbain/nature. L'enjeu est de recomposer le système de déplacements actuel avec en particulier l'utilisation de la voie ferrée comme axe principal d'échanges, l'augmentation de l'offre en transport en commun, la mise en œuvre de l'intermodalité, notamment autour des gares ferroviaires de Drap-Cantaron et de L'Escarène, afin d'assurer en un même site et dans les meilleures conditions les correspondances entre un maximum de modes de transport : le train, les transports en commun routiers, les taxis, les véhicules individuels, les vélos, les cheminements piétons.

2- S'inscrire dans une politique d'aménagement et de gestion du territoire qui vise à économiser l'énergie et à protéger l'environnement en favorisant la mobilité durable, c'est-à-dire une mobilité pratique, peu polluante et respectueuse du cadre de vie. En effet, tenter de réduire l'usage de la voiture individuelle engendre de fait une réduction de la note énergétique et une diminution des émissions des gaz à effet de serre pour lutter contre la pollution atmosphérique.

3- Soutenir l'activité socio-économique en agissant sur les déplacements, qu'il s'agisse du transport des personnes ou des marchandises, des déplacements personnels ou professionnels. En effet, le critère de proximité des transports comme la facilitation de la mobilité agit sur l'implantation des entreprises et sur leur vitalité, sur la mise en valeur d'un territoire, sur le maintien d'un tissu social.

Ainsi, conformément à cette volonté de structuration du territoire, les **opérations communautaires déjà menées ou en cours** ont été mises en œuvre aux trois pôles définis (Contes, Drap et L'Escarène) et sur quelques-uns des sites considérés comme stratégiques, tout en s'appuyant sur la voie ferrée. Pour exemple :

- Pôle de Contes : Maison musique et danse, salle de spectacles
- Pôle de Drap : stade de football (site du Fontanile), crèche, salle de spectacle
- Pôle de L'Escarène : crèche (site du plateau de la gare)
- Secteur de La Pointe sur les communes de Contes, Blausasc et Cantaron : crèche, siège social de la CCPP
- Pôle multimodal à la gare de Drap/Cantaron

Pour poursuivre dans ce même schéma de développement du territoire, les **projets intercommunaux envisagés sur la période 2016-2019 du Contrat Régional d'Equilibre Territorial** s'inscrivent dans des opérations d'aménagement d'espaces publics à enjeu au niveau de la mise en valeur et de l'accessibilité du territoire, et se situent donc soit dans un des trois pôles, soit dans un des sites stratégiques :

- ▶ Pôle de L'Escarène – site du plateau de la gare : pôle d'échanges multimodal avec aménagement de la gare et annexes (point d'accueil et de vente, logements sociaux), équipement culturel et de loisirs avec salle de spectacles, étude pour la construction d'une piscine couverte
- ▶ Pôle de Contes : crèche, signalétique des ZAE, parking intermodal avec aménagements touristique et paysager
- ▶ Site de la Grave de Peille : équipement de loisirs et de spectacles
- ▶ Pole de Drap : signalétique des ZAE

Concernant la mobilité, il convient de noter que les deux projets présentés participent au développement de l'usage de différents modes de transport, et plus particulièrement de transports collectifs pour les déplacements à l'intérieur du Pays des Paillons et depuis ou vers les territoires limitrophes :

◇ Le projet de réalisation d'un **pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène**, avec ses stationnements automobiles, autocars et vélos adaptés, ses itinéraires piétonniers et cyclables sécurisés, contribuera à favoriser l'usage du train et des bus et incitera à l'usage des modes doux (marche, vélo), en offrant des capacités et des conditions efficaces d'interconnexion. Il sera utilement complété par le projet de réhabilitation du local de la gare pour y installer des équipements multifonctionnels (bureau d'accueil, base d'information multimodale SNCF, transport en commun, covoiturage).

◇ Le projet de construction d'un **parking de 71 places (31 en extérieur et 40 couvertes) en contrebas du vieux village de Contes (quartier du Riou)**, avec un arrêt et une aire de retournement pour les bus, un système de navette vers le village, un traitement paysager en concertation avec les bâtiments de France, un cheminement piéton vers les lieux touristiques de la place de la république (musée des arts et traditions populaires, fontaine Renaissance, retables, orgue Valloncini et Bréa de l'église Sainte Marie-Madeleine). Ce programme d'investissement a une vocation partiellement intermodale à caractère « pendulaire » puisque 10 des quarante places enterrées et couvertes seront réservées aux résidents du village ce qui leur permettra de laisser leur véhicule à l'abri, dans un lieu sécurisé, et de rejoindre les arrêts de bus (lignes régulières) situés en contrebas, accessibles par un ascenseur incliné. Il s'inscrit, donc, pleinement dans l'aménagement durable du pays des Paillons en intégrant les quatre grandes orientations du SCoT explicitées en préambule.

2/ Amélioration de la qualité de vie : équipements structurants

La qualité de vie du Pays des Paillons ne se réduit pas au caractère exceptionnel du capital naturel et paysager dont il dispose. Elle ressort également des « utilités » qui sont proposées sur le territoire et qui permettent de répondre aux besoins de la vie quotidienne des habitants : se loger, travailler, se former, se divertir, échanger, se déplacer, communiquer...

- Au niveau de l'enseignement, le territoire est particulièrement bien doté puisqu'il dispose, outre les écoles maternelles et élémentaires implantées dans chaque commune, de deux collèges, un à Contes et un à L'Escarène, et d'un lycée à Drap.

- Au niveau de la **petite enfance** la communauté de communes a bâti un programme de construction de « crèches » qui lui permet aujourd'hui d'offrir aux parents du pays des Paillons 150 places d'accueil collectif : 30 places à l'actuelle crèche de l'Olivier à Contes, 40 places à celle de La Formigua à Drap, 31 places à « La petite loco » à L'Escarène, 39 places à « Lu nistou de la Poucha » à Blausasc et 10 places à la micro-crèche « Li Estélas » à Coaraze. A ces cinq établissements, répartis sur l'ensemble du territoire, il convient d'ajouter la soixantaine d'assistants maternels actuellement en exercice qui peuvent accueillir près de 150 enfants.

Toutefois, la croissance démographique et l'évolution des besoins des familles nécessitent d'augmenter cette capacité d'accueil. La crèche de l'Olivier à Contes étant installée dans un bâtiment ancien avec une configuration (maison à un étage) qui ne permet pas une organisation optimale de l'espace, il a été décidé de programmer la construction d'un nouvel établissement d'une capacité d'accueil de 50 places, soit 20 places supplémentaires. Ce bâtiment comporterait également les locaux nécessaires au fonctionnement du relais accueil petite enfance (RAPE), actuellement situés à la crèche de Blausasc. Ainsi, le transfert du RAPE sur le nouveau site de Contes, permettra de libérer des salles pour la structure « Lu nistou de la Poucha » et d'augmenter sa capacité d'accueil à 45, soit 6 places supplémentaires.

Ce projet de **construction d'une nouvelle structure multi accueil à Contes** a, donc, pour conséquence de porter le nombre de places en crèche sur le territoire du pays des Paillons à 176 et de répondre ainsi à l'objectif communautaire d'offrir aux parents et aux jeunes enfants des services de qualité en nombre suffisant, d'où son inscription dans le Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

- Au niveau des **équipements de loisirs sportifs ou culturels** la volonté de la communauté de communes est de favoriser l'implantation d'infrastructures réparties sur l'ensemble du territoire en tenant compte du polycentrisme et des secteurs stratégiques, sur la base d'une approche intercommunale des besoins. Le but est de proposer aux habitants une offre diversifiée, répondant à des objectifs de qualité, adaptée à l'émergence de nouvelles pratiques et complémentaire à celle de proximité directe que l'on trouve dans les villages. Si le dynamisme du territoire dans ce domaine est reconnu, souvent porté par une vie associative riche, il convient de le pérenniser et de l'optimiser face à une demande en constante évolution. Ainsi, l'offre culturelle et sportive à visée intercommunale doit permettre aux habitants du pays des Paillons de trouver sur place satisfaction de leurs attentes. Elle est constitutive d'une réelle communauté de vie et contribue à l'attractivité du territoire.

C'est dans cette optique que la communauté de communes a bâti un programme d'investissements destinés à développer l'accès à la culture, au sport et aux loisirs sous ses diverses formes. Il a commencé par la maison de la musique et de la danse à Contes, le stade de football Jean-Anderloni à Drap, l'espace Jean-Ferrat à Drap, la salle du Belvédère à Berre les Alpes, le théâtre de l'Hélice à Contes, avec, à chaque fois, le souci de construire et de faire fonctionner des équipements structurants à l'échelle du territoire communautaire répondant aux besoins de la population.

Les deux projets intercommunaux envisagés sur la période 2016-2019 du Contrat Régional d'Equilibre Territorial s'inscrivent dans la poursuite de ce programme visant à l'amélioration de la qualité de vie des paillonnais :

◇ Réalisation d'un **complexe culturel et de loisirs L'Escarène**, comprenant une salle polyvalente, une salle de musique et une salle de spectacles, qui permettra d'accueillir diverses manifestations, d'y installer des expositions, d'organiser diverses représentations (concert, pièces de théâtre, ballets, divertissements...) et d'offrir aux associations du pays des Paillons un lieu pour leurs animations.

◇ Réalisation d'une **salle de loisirs à la Grave de Peille**, comprenant une salle polyvalente avec gradins rétractables pour servir aussi de salle de spectacle, munie d'une cloison mobile insonorisée pour pouvoir y mener deux activités en même temps, ainsi qu'une salle de judo. Cet équipement permettra d'accueillir les animations des associations du pays des Paillons, d'organiser diverses manifestations et représentations, de diversifier les activités du centre de loisirs gérés par la communauté de communes et qui regroupent des

jeunes de plusieurs communes. Son lieu d'implantation, la Grave de Peille, correspond à un des sites stratégiques définis dans le SCoT pour structurer le pays des Paillons, sur la base de sa vocation multifonctionnelle : économique (usine Vicat), habitat, déplacements (gare ferroviaire) et loisirs. En effet, la configuration géographique de l'ex-canton de L'Escarène, avec deux vallées distinctes (Peillon-Peille et L'Escarène-Lucéram), reliées entre elles par des routes sinueuses et étroites, induit de prévoir des infrastructures à vocation intercommunale dans chacune des deux vallées, les unes sur la commune de L'Escarène (pôle identifié à enjeux communautaires) les autres à la grave de Peille.

3/ Développement de l'activité économique : industrie, artisanat, agriculture et tourisme

L'activité économique du pays des Paillons se caractérise par :

- l'existence de deux cimenteries (Vicat et Lafarge)
- des entreprises de petite taille implantées soit dans des ZAE privées, soit de façon diffuse. Il est à noter que les capacités résiduelles dans les zones d'activités existantes sont très limitées, comme les possibilités d'implantation de nouvelles ZAE au vu notamment du relief et des risques présents (inondation, glissement terrain, incendie).
- un artisanat important avec une prédominance du secteur du BTP
- des exploitations agricoles (maraîchage, élevage et surtout oléiculture) en diminution mais qui s'adaptent au travers de l'agriculture biologique et des produits du terroir
- un tourisme insuffisamment développé malgré un patrimoine naturel et bâti à forte attractivité.

A partir de cet état des lieux, la stratégie de la communauté de communes en matière de développement économique a porté essentiellement sur trois axes :

1^{er} axe : la préservation et le confortement des zones d'activités existantes : Plan de Rimon, Plan de Blavet et Plan du Marquis à Drap - La Bégude à Cantaron - La Roseyre 1, La Roseyre 2, Le Gheit et Las Ayas à Contes - Plan de Peille à Peille

Il importe, en effet, dans un contexte de pénurie foncière importante, de valoriser au maximum ces potentiels de façon à pouvoir continuer à accueillir des entreprises artisanales tout en limitant les inconvénients de voisinage avec la proximité d'habitations.

Le traitement de ces zones (aménagement paysagers, interfaces public/privé, clôtures, enseignes, façades, plantations), leur organisation (accès, circulations, calibrage des voiries, signalétique, éclairage, gestion des déchets, très haut débit, mutualisation de services...) ainsi que leur prise en compte environnementale (gestion des déchets, prévention des risques, récupération des eaux pluviales, plans de déplacements entreprises, modes doux, desserte en transport collectif, ...) sont autant d'objectifs à poursuivre.

D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été menées en ce sens :

- Soutien à l'association EVP (Entreprises des Vallées du Paillon)
- Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur portant sur la mise en place d'un Observatoire des Zones et Espaces d'Activités
- Convention avec Initiative Nice Côte d'Azur
- Etude en cours sur les besoins en formation des entreprises en partenariat avec la DIRECCTE
- Etude en cours sur la gestion des déchets des entreprises
- Implantation en cours de la fibre optique, par le SICTIAM, avec une priorité pour les ZAE

Le projet inscrit dans le **Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2016-2019, portant sur l'implantation de panneaux signalétiques** à l'entrée des neuf zones d'activités économiques pour en indiquer l'emplacement depuis les routes d'accès et à l'intérieur de chacune de ces zones (panneau listant les entreprises de la ZAE, panneau avec le plan de ladite zone, panneaux nominatifs devant chaque établissement) répond à l'objectif de confortement des ZAE existantes en améliorant leur visibilité et leur repérage. Une signalétique opérationnelle permettra ainsi aux transporteurs d'accéder aisément à la zone de livraison, aux usagers de se repérer plus facilement, améliorera la communication pour toucher un plus grand nombre de clients, positivera et promouvra l'image des entreprises ou commerces locaux, rendra plus attractives les zones concernées, concourra à un aménagement paysager à l'intérieur des sites.

Il est à noter que cette opération sera précédée par une refonte de la signalétique routière d'approche au territoire depuis la sortie de l'autoroute, mise en œuvre par le conseil départemental au titre de la nécessaire conformité au Schéma Directeur Départemental.

2^{ème} axe : le développement du tourisme

Le tourisme, qui est presque entièrement à inventer sur le Pays des Paillons autour des ressources naturelles et patrimoniales du territoire, est l'un des axes de développement économique du territoire et de son rayonnement pouvant s'appuyer sur des attraits réels et aujourd'hui insuffisamment exploités.

Outre la valorisation de ses richesses patrimoniales (nature, paysages, patrimoine bâti, savoir-faire, culture, agriculture, artisanat...), son essor passe en particulier par la reconnaissance d'une identité touristique, la complémentarité et la mise en réseau des acteurs locaux.

En ce domaine, il est impératif que chaque commune puisse participer à sa mesure à la définition d'une offre touristique à l'échelle du Pays, tant sur le plan de l'hébergement, dont l'offre est aujourd'hui nettement insuffisante, que sur celui des produits.

Ainsi, il est ciblé un tourisme de proximité et d'accessibilité décliné en plusieurs axes :

- la préservation et la mise en scène du patrimoine bâti et des savoir-faire
- la valorisation des équipements culturels, le développement de manifestations culturelles à l'échelle du Pays
- les aménagements de sites de loisirs et de sports, notamment en relation avec la nature et le plein air
- la valorisation des espaces naturels et plus particulièrement des forêts, plateaux et zones humides

Les actions menées en direction du tourisme ont été portées, jusqu'à maintenant par l'association pour le développement du Pays des Paillons (programme ITMR avec la coordination des acteurs du secteur du tourisme, réalisation de supports touristiques tels la carte des circuits VTT, la carte des sentiers pédestres, le guide Hébergement et Restauration, la challenge du pays des Paillons, le festival théâtre ...).

Avec la prise de **compétence de la promotion du tourisme** par la communauté de communes, l'enjeu est de prendre appui sur les richesses naturelles, la qualité de vie et l'identité pour répondre aux besoins d'une population touristique en quête d'occupation pour ses journées de repos et ses courts séjours.

3^{ème} axe : la promotion d'une agriculture adaptée au territoire

L'agriculture, par l'ensemble de ses fonctions, contribue à l'identité du Pays. Principalement basée sur le maraîchage, l'élevage et l'huile d'olive, elle évolue vers une agriculture de proximité (circuits courts), de qualité (label AOC), et de services (accueil touristique et éducation). Secteur créateur de valeur ajoutée sociale, économique et environnementale, il est nécessaire de créer les conditions favorables à sa pérennité et son épanouissement, notamment en maintenant et valorisant une agriculture locale.

Cet objectif passe par :

- l'identification et l'acquisition de terrains pour la création d'exploitations agricoles économiquement viables et pour la pérennisation d'exploitations existantes ;
- le soutien à l'installation d'agriculteurs ;
- la valorisation et la diffusion des productions agricoles locales par la mise en œuvre de marchés locaux, d'équipements de vente et de promotion, et par le développement des circuits courts de distribution ;
- l'aide à la mise en réseau des professionnels pour une réelle complémentarité des produits proposés (produits maraîchers, produits laitiers, produits oléicoles, produits d'élevage) ;
- la promotion d'une agriculture raisonnée ou biologique et sa complémentarité avec les autres richesses patrimoniales du territoire.

L'association pour le développement du Pays des Paillons a mené un certain nombre d'actions dans ce domaine : label « saveurs des Paillons », étude sur la valorisation de la production agricole locale.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de confortement de l'agriculture, la communauté de communes, de son côté, s'est engagée sur deux volets :

- ▶ Conduire une politique foncière en acquérant des terres situées en zone agricole, notamment au travers d'une convention signée avec la SAFER. Ainsi, ce sont au total près de 112 hectares qui ont été acquis par la CCPP, dont 3 hectares pour un élevage caprin avec fabrication de fromages, 1 hectare pour des cultures maraîchères et 107 hectares pour du pastoralisme.
- ▶ Favoriser l'implantation d'exploitations agricoles en mettant à disposition de jeunes agriculteurs (avec bail à ferme) les terrains acquis sur lesquels la communauté de communes a construit les bâtiments d'exploitation (serre, locaux de stockage du matériel, lavage, conservation et conditionnement, hangars, laiterie, fromagerie...).

Quatre opérations de ce type ont d'ores et déjà été réalisées :

- la ferme des Garfes : exploitation d'élevage caprin (fabrication fromagère fermière) à Contes
- la ferme la Sousta : exploitation agricole (cultures maraîchères « bio », arbres fruitiers) à Contes
- la signature de deux baux à ferme pour le pastoralisme au mont Macaron (Châteauneuf Villevieille)

C'est dans la continuité de cette politique que se situe le projet de **création d'un local de vente de produits agricoles du terroir à Contes**, local qui permettra aux producteurs du pays des Paillons de disposer d'un lieu aménagé et adapté au commerce de leurs denrées alimentaires (légumes, fruits, fromages, œufs...) et aux consommateurs de venir faire leur marché en découvrant les saveurs de leur région.

L'ensemble de ces orientations stratégiques du pays des Paillons (polycentrisme, mobilité durable au titre de la transition écologique et énergétique, équipements structurants, développement économique qu'il soit industriel, artisanal, agricole ou touristique) en concordance avec les volets opérationnels du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, se retrouve dans les cinq axes de la candidature LEADER déposée par l'association pour le développement du Pays des Paillons, et qui sera ensuite transférée à la communauté de communes :

Axe 1 – Dynamiser l'entrepreneuriat et l'innovation économique, sociale et solidaire (formations et accompagnements personnalisés à la création d'entreprises ; stages « éducation-entreprises » ; création d'une agence locale de développement économique ; création d'espaces de co-working, Fab'lab, d'une pépinière d'entreprises ; actions d'adaptation accompagnement des entreprises aux mutations économiques, à la transmission ; création d'une épicerie sociale et solidaire...)

Axe 2 - Innover pour créer de la valeur ajoutée à travers des projets collectifs (recherche de nouveaux marchés de proximité ; création d'un point de vente collectif ; étude sur la potentialité en matière de recyclage et la gestion des déchets et bio-déchets, diagnostics « déchets - énergie », installation et promotion d'une ressourcerie ...)

Axe 3 – Structurer le tourisme et renforcer l'attractivité du territoire (formation-action pour la professionnalisation des acteurs du tourisme et l'organisation locale du tourisme ; actions de promotion de valorisation des patrimoines et des savoir-faire, élaboration d'une charte paysagère ; transmission de connaissances patrimoniales ...)

Axe 4 – Promouvoir et encourager les mobilités douces, innovantes et mutualisées (aires de covoiturage, d'autostop sécurisées, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations vélo solaires, promotion et mutualisation des moyens de transports existants, ...)

Axe 5 – Construire la coopération au travers de projets en commun (animation autour de la valorisation des produits locaux, de terroir ; actions concourant à l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire ; création d'un conservatoire des gestes techniques ; recherche et développement en matière d'aménagement des zones d'activités ...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161121-161104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2016

